

TABLEAU II.—ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES ENTRE 550 ET 1600 Kc. À LA RADIO-DIFFUSION

550-1600 Kc/s. Radio-diffusion

TABLEAU III.—ATTRIBUTION GÉNÉRALE DE FRÉQUENCES AUX DIVERS SERVICES

1600-4000 Kc/s.

Fréquences Kc/s	Zone de l'Amérique du Nord	Zone Centrale	Zone de l'Amérique du Sud
1600-1750			
1750-2050	Fixes et Mobiles (Principalement pour la Police)	Fixes et Mobiles y compris l'aéronautique.	Fixes et Mobiles y compris l'aéronautique.
2050-2100	Amateurs	Amateurs	Amateurs
2100-2200	Fixes Mobiles	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles
2200-2300	Mobiles (Surtout stations de navires)	Mobiles (Surtout stations de navires)	Mobiles (Surtout stations de navires)
2300-2395	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles
2395-2400	Mobiles (Surtout pour la Police)	Mobiles (Surtout la Police)	Mobiles et Radio-diffusion.
2400-2500	Ondes générales d'expériences	Ondes générales d'expériences	Mobiles et Radio-diffusion.
2500-2600	Mobiles (Surtout pour la police)	Mobiles (Surtout la police)	Mobiles et Radio-diffusion.
2600-2735	Mobiles (Surtout stations côtières)	Mobiles (Surtout stations côtières)	Mobiles (Surtout stations côtières)
2735-2740	Aéronautiques et Mobiles	Aéronautiques et Mobiles	Aéronautiques et Mobiles
2740-2850	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s)	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s)	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s)
2850-3000	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles
3000-3065	Aéronautiques et Mobiles	Aéronautiques et Mobiles	Aéronautiques et Mobiles
3065-3100	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles
3100-3110	Aéronautiques	Aéronautiques	Aéronautiques
3110-3150	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc)	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc)	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc)
3150-3265	Mobiles	Mobiles	Mobiles
3265-3320	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)
3320-3440	Fixes	Fixes	Fixes
3440-3485	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles	Fixes et Mobiles
3485-3500	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques)
3500-4000	Ondes générales d'expériences	Ondes générales d'expériences	Ondes générales d'expériences
	Amateurs	Amateurs	Amateurs

NOTE.—(1) Il sera permis aux Pays de la Zone Centrale, situés au Nord de la Colombie, de réserver respectivement la bande de 2300 à 2350 kc/s, au service de radio-diffusion, d'accord avec une convention selon laquelle on ne pourra employer plus de deux fréquences par pays dans cette bande, fréquences séparées l'une de l'autre, avec une puissance appropriée et une antenne de direction. L'emploi de ces fréquences par ces pays ne devra causer aucune interférence aux autres services des Zones Nord et Sud, qui emploient actuellement, ces mêmes fréquences.